B3J SAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège Social : Avenue de l'Europe 91300 MASSY
RCS EVRY 484 064 076

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre, à seize heures,

Les associés de la société B3J SAS, société par actions simplifiée au capital 10 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, dont le siège social se situe Avenue de l'Europe 91300 MASSY Centre commercial CORA, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire à savoir :

- Cap Invest S.A.S. propriétaire de 75 parts, représenté par Monsieur Tristan BUREAU,
- Madame Marie-Valérie BUREAU, propriétaire de 25 parts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BUREAU Tristan, en sa qualité de représentant de la société CAP INVEST, Président et dument habilité.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi est légalement constituée et prête à délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE EXTRORDINAIRE

- Transfert du siège social
- Questions diverses

TB

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Transfert du siège social
L'assemblée générale, en application des stipulations de l'article 4 des statuts de la société, décide de transférer le siège social de l'Avenue de l'Europe 91300 MASSY, au ZAC du Clos aux Antes 162 rue de l'Ile Sainte-Catherine 76 410 Tourville-la-Rivière, à compter du 6 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts portant les dispositions relatives au siège de la société.

Ancienne version

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social reste fixé Avenue de l'Europe 91300 MASSY

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Nouvelle version

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé ZAC du Clos aux Antes, 162 rue de l'Ile Sainte-Catherine 76 410 Tourville-la-Rivière

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence ;

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Le Président déclare la séance levée à dix-sept heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance,

Tristan BUREAU
Représentant de CAP'INVEST

Marie-Valérie BUREAU
Associée

STE CAP'INVEST
1, rue Montesquiou
92210 SAINT-CLOUD
Tél. 01 47 71 62 32
Siren 429166119